

**PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-six, le 13 mars à dix-neuf heures, le conseil municipal d'ISSERTEAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Jean-Claude BATISSON, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 03 mars 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 10 – Présents : 10 - Votants : 10

Présents :

Mmes : BRIQUET - GRUET - GIRODET

Mrs : AUDOUX - BATISSON – BOURDOULEIX – CHARBONNEL – CHEVARIN — MEURINE
- ROCCHETTO

Absent : -

Secrétaire de séance : Daniel MEURINE

Séance n° 1

Délibération n° 13032026-01

Objet : Approbation du Compte Financier Unique 2025 de la commune

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n° **30062023-19** du 30 juin 2023 portant sur l'expérimentation du compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la commune d'Isserteaux ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune d'Isserteaux ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

M. Roger BOURDOULEIX, 1^{er} adjoint soumet au vote le C.F.U 2025

Année 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° 13032026-02

Objet : Affectation des résultats 2025

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025, en adoptant le compte Financier Unique qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : - 10 359.59 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : + 311 177.07 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (001) de la section d'investissement de : 92 704.41 €

Un solde d'exécution (002) de la section de fonctionnement de : 100 053.31 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 317 469.00 €

En recettes pour un montant de : 189 638.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 45 486.18 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par l'assemblée délibérante, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 45 487.00 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 365 743.38 €

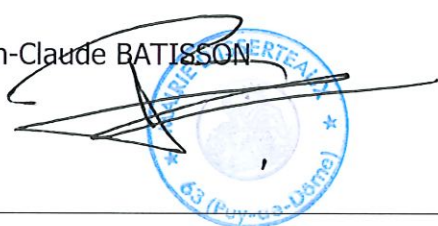
Année 2026

PAGE DE SIGNATURES

Séance n° 01 du 13 mars 2026 à 19 heures
Délibérations 01 à 02

N° de délibération	Objet
01-13032026-01	Approbation du Compte Financier Unique 2025
01-13032026-02	Affectation des résultats 2025

Signatures

Le Maire, Jean-Claude BATISSON 	Le secrétaire de séance, Daniel MEURINE 
--	--